



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres
Présent(s) : 20
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 7
Délibération comportant
1 page(s),
0 annexe(s)
Réception en Préfecture le :
30/10/126
Publication le :
30/10/126

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : Sandrine DEVEAUX (à Jean-Pierre HERRADA), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia PIVOT)

Le ou les membres absent(s) : Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-affaires générales réunie le 19/01/2026

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal se prononce sur la modification ci-après du tableau des effectifs :

- ⇒ **Création d'un emploi de Responsable de médiathèque** à temps non complet à raison de 30h00, éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.
- ⇒ **Création d'un emploi de Médecin** à temps non complet à raison de 08h00. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET